

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1375>



# Dans la série des discours de complaisance

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - Tribunes -



Date de mise en ligne : jeudi 10 août 2017

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits réservés

---

**« Dans la série des vaines polémiques », cette formule commence un article diffusé sur les réseaux sociaux par Eric Delbecque, personnage de l'ombre d'autant plus énigmatique qu'il est spécialiste du renseignement économique.**

La vaine polémique en question serait la critique de la volonté d'Emmanuel Macron de donner un statut officiel à son épouse. Cette idée ne serait qu'une manière de plus de faire américain si la chose n'intervenait au moment où l'on interdit aux parlementaires d'avoir leur conjoint comme assistant parlementaire. Cette dernière décision devrait apparaître comme plutôt archaïque puisqu'elle résume une personne à son statut de conjoint indépendamment de son travail et de sa formation. Mais pourquoi diable le conjoint devient-il indispensable dans la sphère publique, hors de toute autre considération, lorsqu'il s'agit de celui du Président de la République ?

Eric Delbecque nous explique qu'il s'agit là « *d'un vrai sujet d'intelligence stratégique, de représentation du pouvoir et de puissance d'influence ... Le statut de première dame n'est pas un détail, mais une nécessité absolue* ». Diantre ! comme on disait sous l'ancien régime. J'imagine avec angoisse la situation dans laquelle serait la France si le Président de la République n'avait pas de conjoint. Et je comprends mieux les difficultés internationales d'un De Gaulle dont l'épouse ne jouait aucun rôle public.

Au-delà du côté dérisoire de ce type de vaine polémique, comme dit l'auteur à qui cette formule pourrait bien s'adresser, il s'agit d'un vrai problème, mais d'un problème intérieur. Faut-il vraiment officialiser tous les défauts de l'ancien régime, en particulier la place donnée aux courtisans ?

André Bellon

*Ancien Président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale*